



Doc. 411

04 octobre 1955

N° 008 - Convention internationale pour la Prévention de la Pollution des Eaux de la Mer par les Hydrocarbures

Question écrite n° 8 au Comité des Ministres

de M. James CROSBIE, Irlande

M. James CROSBIE

demande au Comité des Ministres combien d'États membres sont maintenant liés par la Convention internationale pour la Prévention de la Pollution des Eaux de la Mer par les Hydrocarbures, signée à Londres le 12 mai 1954, et si tous les États membres ont pris, ainsi que l'a recommandé l'Assemblée, les mesures immédiates énumérées dans la Résolution n° 6 annexée à l'acte final de la conférence.

